

Prélèvements sur 10 mois :

- 1^{er} prélèvement le 10 septembre.
- 9 prélèvements le 5 de chaque mois, du 5 octobre au 5 juin.
- Facture de régularisation le 13 juillet (+- 1 j)

INSTITUTION SAINT – LOUIS

Année scolaire 2021 - 2022

Nos tarifs sont calculés au plus juste, notre établissement est sous contrat d'association avec l'Etat et n'a pas vocation à faire des bénéfices.

	COLLEGE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
	6 ^e – 5 ^e – 4 ^e – 3 ^e	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2-CM1-CM2
CONTRIBUTION DES FAMILLES	Par mois sur 10 mois 54 €/ mois	Par mois sur 10 mois 41€/ mois	Par mois sur 10 mois 41 €/ mois
Familles nombreuses : - 50 % pour le 3 ^{ème} enfant sur la contribution des familles Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant sur la contribution des familles			
FOURNITURES* / COTISATIONS / CARACTERE PROPRE / SORTIES* / ENVOIS POSTAUX / ASSURANCES	Par mois sur 10 mois 25,5 € /mois	Par mois sur 10 mois 23 € / mois	Par mois sur 10 mois 23 €/ mois
* Au primaire : Fournitures scolaires (cahiers et livres), matériel pédagogique. *Séances à la piscine CP/CE1/CE2 et prise en charge partielle de certaines sorties scolaires.			
RESTAURATION <i>Mêmes tarifs depuis 2018 / 2019</i>	à l'année	à l'année	à l'année
Demi-pension 4 jours (Forfait pour 125 repas au collège et 130 au primaire, basé sur le <u>nombre moyen</u> de repas consommés par an. Le nombre exact de repas consommés sur l'année sera ajusté lors de la facture de régularisation de juillet, qui pourra donc être légèrement positive ou négative)	912.50 €	899.60 €	899.60€
En cas d'absence justifiée, maladie, sortie scolaire, ou voyage scolaire, le repas ne sera pas facturé. Ce tarif inclut le repas (matières premières et préparation), l'amortissement des locaux et des machines, la surveillance et les activités sur le temps de midi.			
Demi-pension 3 jours (Forfait pour 94 repas au collège et 98 repas au primaire)	686.20 €	678.16 €	678.16 €
Demi-pension 2 jours (Forfait pour 63 repas au collège et 65 repas au primaire)	459.90€	449.80 €	449.80€
Demi-pension 1 jour (Forfait pour 32 repas au collège et 33 repas au primaire)	233.60 €	228.36 €	228.36 €
•Repas pris exceptionnellement : Collège : 7,80 € Primaire : 7,40€ •Tarif spécifique pour les élèves allergiques, <u>bénéficiant d'un PAI</u> : Forfait annuel de 300€, pour l'accueil au self.			
Soit un coût global pour un élève demi-pensionnaire (hors frais d'inscription**)	à l'année 1707,50 € (170,75 € /mois/10 mois, sur la base de 125 repas)	à l'année 1539,60 € (153,96 € /mois/10 mois, sur la base de 130 repas)	à l'année 1539,60 € (153,96 € /mois/10 mois, sur la base de 130 repas)
ETUDE DU SOIR <i>(Jours fixes)</i>	à l'année 240 €	à l'année /	à l'année 240 €
GARDERIE (MATERNELLE) Accueil pour primaire et collège gratuit dès 7h00 en cas de besoin.	Matin <u>ou</u> soir : Matin <u>et</u> soir :	à l'année 240€ 380€	/ /
Cotisation volontaire APEL (tarif 2020/21)	à l'année 22€	à l'année 22 €	à l'année 22 €

**Frais d'inscription annuels par famille (école/collège) : 65€ (Pour les réinscriptions, encaissés en mars, pour les nouveaux inscrits, encaissés à l'issue du rendez-vous de validation d'inscription)

Etude exceptionnelle : 8 €. Le forfait mensuel (24€) sera appliqué dès la 4^{ème} heure dans le mois. Ces études exceptionnelles seront à régler directement à l'accueil.